

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band: - (1941)
Heft: 989

Artikel: Les relations diplomatiques de la Suisse
Autor: Béguin, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-687241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est en effet ce dernier qui permet les réalisations les plus musicales et l'on peut regretter qu'il ne soit pas plus pratiqué en Suisse. On peut en trouver les raisons dans le fait que les hommes aiment à se réunir entre eux sans contrainte et terminer " devant un verre " la soirée qui a commencé par une répétition de chant. Si nous croyons que cette explication est vraisemblable, elle ne compense en aucune façon les inconvénients de ces habitudes. Quel que soit un ensemble de voix masculines, même approchant de la perfection, il y manquera toujours le charme et la variété sonore qu'apporterait la fusion des voix graves avec le cristal des soprani et le velours des alti. En un mot, le caractère purement musical de l'exécution perd la moitié de sa valeur si elle n'est pas confiée à la totalité des voix humaines.

Souhaitons donc que les sociétés suisses de chant, tant sur le sol de la patrie qu'à l'étranger cherchent toujours davantage à réaliser l'association de toutes les voix pour célébrer la beauté de leur pays et la force de ses traditions.

René de Cérenville.

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES DE LA SUISSE.

Sous le règne de M. Motta le regretté chef de notre politique extérieure dont l'absence nous pèse chaque jour un peu plus, la Suisse a beaucoup développé ses relations diplomatiques. Pratiquant avec succès cette politique des amitiés actives et fécondes qui a donné de si beaux résultats, le conseiller fédéral tessinois avait tenu à établir des légations dans un grand nombre de pays. Il savait mieux que tout autre que l'existence même d'un petit pays ne dépend pas exclusivement de sa force militaire et de la bienveillance de ses voisins, qu'elle trouve en outre une assise solide dans les appuis qu'il peut s'assurer dans tous les pays et dans les plus lointaines régions.

Des gens à courte vue n'ont pas manqué à l'époque de critiquer cette politique. Ils ne pouvaient comprendre la nécessité d'accréditer des légations ou des consulats dans des pays où nos ressortissants sont très peu nombreux et où nous possédons des intérêts pour le moins très limités. M. Motta a souvent dû lutter d'arrache-pied pour obtenir devant le parlement les crédits nécessaires. Alors que les dépenses fédérales se développaient à un rythme accéléré et que les subventions se comptaient par millions, il devait mettre en œuvre toute sa force de persuasion pour faire voter les quelques dizaines ou centaines de mille francs qui étaient destinés à l'entretien de modestes légations et d'actifs consulats.

Aujourd'hui, il n'est plus personne pour regretter ce qui a été fait dans ce domaine. Plus la Suisse se sent isolée au milieu d'un monde qu'elle ne comprend pas ou qu'elle comprend mal, plus nous comptons sur les amitiés que notre plus grand homme d'Etat de ce siècle nous a assurées. Plus il nous interdit d'entretenir certaines relations internationales qui nous étaient chères et plus nous apprécions les positions morales qui ont été conquises de haute lutte par M. Motta dans des régions éloignées.

En effet, il faut se rendre compte que, par suite de la guerre et des modifications, temporaires ou définitives, qui ont été apportées à la carte politique de l'Europe, nous avons dû, à notre corps défendant,

couper les liens qui nous unissaient à plus d'un peuple et à plus d'un gouvernement. Bientôt, si cette évolution s'affirme, nous pourrions compter sur les cinq doigts d'une main les légations que la Suisse maintient auprès des gouvernements européens.

Au printemps de 1938, l'Autriche a été absorbée par l'Allemagne. Immédiatement après cet événement qui devait être le premier de toute une série, notre légation à Vienne a été transformée en un consulat général et notre ministre, accrédité dans l'ancienne capitale des Habsbourg, est allé s'établir à Budapest où il représentait déjà nominalement la Suisse auprès du gouvernement hongrois.

Un an plus tard, la Tchécoslovaquie, sans être formellement rayée de la carte de l'Europe, est devenue un protectorat du Reich, de telle sorte qu'elle a abandonné à son suzerain la défense de ses intérêts extérieurs. Notre ministre à Prague est revenu au pays, tandis que les services consulaires de l'Allemagne s'installaient dans les locaux de la légation tchécoslovaque à Berne.

Le prochain changement devait s'effectuer en Pologne. Notre ministre à Varsovie suivait, selon les usages internationaux, le gouvernement polonais dans sa retraite et passa avec lui la frontière roumaine, tandis que deux de ses collaborateurs restaient dans la capitale pour y défendre au mieux les intérêts de nos compatriotes établis dans ce pays. La Pologne — à part certains territoires attribués au Reich et à l'U.R.S.S. — n'a pas été absorbée par le Reich. Celui-ci n'a pas pris de décision définitive à son égard. Il administre ce pays, de telle sorte que la présence de légations étrangères à Varsovie ne se justifie plus.

La Suisse n'a jamais possédé de véritable légation au Danemark. Notre ministre en Suède la représente, sans y résider. Comme le gouvernement danois n'a pas disparu, comme ce pays est simplement occupé militairement, tout en conservant une certaine autonomie, sa conquête — dont le Reich affirme qu'elle a un caractère provisoire — n'a rien changé à nos relations diplomatiques avec ce pays. Mais il n'en va pas de même pour la Norvège, dont le sort actuel est semblable à cet égard à celui de la Pologne. Notre ministre en Suède ne peut pratiquement plus exercer sa mission à Oslo, le gouvernement régulier ayant quitté le pays.

En Hollande, la question a été réglée sans de longues hésitations. A peine l'armée néerlandaise avait-elle déposé les armes que tous les diplomates accrédités à La Haye ont été invités à quitter le pays. Nous n'avons plus d'autres représentants dans ce pays que des agents consulaires. Mais, chose curieuse au premier abord, il n'en va pas de même en Belgique. Pendant plusieurs semaines, sinon pendant plusieurs mois, la légation de Suisse à Bruxelles a pu subsister, bien que notre ministre, conformément aux usages diplomatiques, ait suivi le gouvernement belge dans sa retraite. Au bout d'un certain temps cependant, cette légation a dû être transformée, sur la demande de l'envahisseur, en chancellerie consulaire.

Bien entendu, dans les pays baltes où les Soviets ne se sont pas encombrés de nuances à leur accoutumée, le sort de nos légations a été rapidement réglé. D'ailleurs, nous n'avons jamais eu de ministre résidant en Lithuanie, en Lettonie ou en Esthonie. Notre représentant en Finlande était accrédité formellement auprès des gouvernements de ces trois pays. Aujourd'hui, il poursuit sa mission à Helsinki. Il ne

peut exercer aucun office dans les anciennes provinces baltes, puisque nous n'entretenons aucune relation diplomatique avec la Russie soviétique.

Après un assez long intermède, des changements viennent de se produire. A peine Belgrade était-elle tombée devant l'offensive ennemie que toutes les légations résidant dans cette ville ont été invitées à s'éloigner dans les plus brefs délais. Il semble que, de ce point de vue en tout cas, le sort de la Pologne soit réservé à la Yougoslavie. Ce pays sera administré par l'occupant, sans que son statut définitif soit arrêté pour le moment.

Toutefois, un traitement différent a été réservé à la Grèce. Jusqu'ici notre ministre à Athènes a pu rester sur place, ce qui s'explique sans doute par les ménagements dont l'Allemagne a fait preuve envers ce pays dont elle a traité les soldats avec les honneurs de la guerre et qu'elle semble vouloir laisser subsister sous une forme relativement indépendante.

Enfin, aux toutes dernières nouvelles, le Reich a invité les trentequatre légations qui avaient conservé des services à Paris à quitter les lieux avant le 10 juin au plus tard. Cette mise en demeure est justifiée officiellement par le fait que le gouvernement français ne se trouve plus dans la capitale légale de la République, mais à Vichy. En réalité, il s'agit de priver certains pays — dont la Suisse n'est pas — des possibilités d'information qu'ils possédaient en France occupée sous le couvert de l'immunité diplomatique. Notre ministre a quitté Paris en juin dernier avec le gouvernement français, mais en laissant un chargé d'affaires et deux secrétaires de légation à Paris. Une partie de ce personnel devra quitter la capitale française ces jours prochains. Nous ne pourrions plus y maintenir que des services de caractère consulaire.

Comme on le voit, ces changements sont importants et nous sommes privés de relations officielles avec toute une série de pays qu'une étroite amitié liait traditionnellement à la Suisse. Ces remarques présentent peut-être un intérêt général, en ce sens que l'on peut inférer du traitement réservé à nos légations le sort qu'une Allemagne victorieuse réserverait à tous ces pays. Les nuances que nous avons relevées à ce sujet sont sans doute très instructives.

Toutefois, la Suisse conformément à sa politique de neutralité qui lui interdit de reconnaître des états de fait et qui ne peut tirer des conclusions d'une conquête, tant que celle-ci n'a pas été sanctionnée par un traité de paix en bonne et due forme, continue à entretenir des relations avec les légations représentant à Berne les pays dont le sort définitif reste en suspens. Tel est le cas pour la Pologne, pour la Norvège, pour la Belgique pour la Hollande, pour la Yougoslavie, ainsi que pour les consulats des pays baltes.

Nous voulons y voir l'espoir de temps meilleurs qui nous permettraient de reprendre les relations très intimes qui nous unissaient aux autres petits pays de l'Europe, de ce pauvre continent sanglant sur lequel nous appelons le retour de la paix.

Pierre Béguin.

OUR NEXT ISSUE.

We hope to publish our next issue on Friday, July 25th a.c.

CORRESPONDENCE.

26th, May, 1941.

The Editor,
The Swiss Observer.

Dear Sir,
Swiss Confederation 650 Years Old.

Prima facie, the idea of a "fest" is excellent.

Can we celebrate without embarrassing the Federal Government and the Swiss Nationals wherever they may be?

Indubitably speeches will be made and inevitably comparison will be drawn between our life as free men under a well-tryed democracy and that other life, or call it "bare existence," under the antithesis of a century-old united family of Eidgenossen.

It appears opportune therefore to sound the Swiss Minister before any plans are made.

Some of us remember the celebration held 50 years ago at the Star & Garter, Richmond and we would dearly like to see the consummation of the suggestion made by an "Old Swiss."

Albeit it will not be possible to re-creat the same atmosphere of peace and plenty as existed then, the more's the pity!

Yours faithfully,
J. J. EBERLI.

* * *

24th May, 1941.

Dear Mr. Boehringer,

It is a long time since I had the pleasure of seeing you, undoubtedly you are as busy and tied to your business as I am. Remembering that it is a good while since I paid a subscription which must be up by now I enclose £5.5.0 to help the S.O. along, and I want you to remember that you may count on me when friends are needed for carrying on.

Trusting you are well, I remain,
Yours sincerely,
F. H. ROHR.

* * *

June 16th, 1941.

Editor,
Swiss Observer.

Dear Sir,
City Swiss Club Luncheon.

The City Swiss Club is reputed to be the richest of the London Swiss Clubs which is exemplified again by their magnificent donation of £100 to the Fonds de Secours.

But what of their individual members?

Are we to deduce that they also are blessed with an abundance of this world's goods? Undoubtedly the answer is in the affirmative judged by the "war" prices which they paid for their luncheon and their wines.

I realise the difficulties of first class restaurants in recovering their heavy overheads but most of us feel that in these times we are hardly justified in spending 6/6 on a lunch and 1/9 on a glass of sherry.

Only one more criticism: why were we not given the opportunity of lifting up our voices, once in a way, to sing our National Hymn!

Yours faithfully,
J. J. EBERLI.